

ADTHINK MEDIA
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour, à titre ordinaire :

- vous rendre compte de l'activité de notre Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice, lesdits comptes consolidés faisant l'objet d'un rapport de gestion distinct,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat,
- vous demander de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la Société d'une partie de ses titres,
- vous demander de bien vouloir renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- vous demander de bien vouloir nommer un nouvel administrateur,
- et enfin, à titre extraordinaire, d'approuver la modification de la dénomination sociale de la Société et la mise à jour corrélative des statuts.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports du Commissaire aux comptes,
- Des comptes annuels,
- Du rapport de gestion du Conseil sur les comptes consolidés.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis.

En outre nous vous indiquons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;
- Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 dudit Code, intégrant en sus l'ensemble des autorisations accordés concernant le capital social de la Société ;
- Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a notamment réalisé les opérations suivantes :

- Cession des titres de la filiale NUMERIK ART à la filiale PROFILES PARTNER, suivie d'une absorption par voie de fusion simplifiée de NUMERIK ART au sein de PROFILES PARTNER prenant effet sur les plans comptables et fiscaux au 1er janvier 2017,
- Absorption par voie de fusion simplifiée de la filiale LUDO FACTORY avec effet sur les plans comptables et fiscaux au 1^{er} janvier 2017.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

L'activité de la Société va dépendre de sa capacité à s'adapter aux évolutions du marché publicitaire digital qui évolue rapidement et se complexifie : captation des budgets par les géants (GOOGLE, FACEBOOK, etc), réglementation (RGPD), nouveaux entrants.

- Analyse objective et exhaustive des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Avec 2.652.108 euros de capitaux propres, contre 6.020.596 euros au titre de l'exercice précédent, et une dette nette de (1.542.883) euros, contre (2.729.454) euros au titre de l'exercice précédent, ADTHINK MEDIA présente toujours une situation financière solide.

L'endettement financier au 31 décembre 2017 s'élève à 3.187.606 euros contre 3.383.073 euros, au titre de l'exercice précédent.

- Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Voir tableau en annexe 1.

- Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée :

Un marché publicitaire en mutation et sur lequel les investissements se concentrent sur les gros acteurs comme GOOGLE, FACEBOOK, CRITEO, etc.

- Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société (notamment exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie) :

Risque très faible.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une influence sur l'activité, la situation financière, le résultat et le patrimoine de la Société.

Nous vous informons toutefois que la Société a cédé début 2018 :

- sa participation dans le capital de la société PROFILES PARTNER ;
- sa participation dans le capital de la société IT NEWS INFO,

poursuivant sa logique de recentrage sur son métier d'origine, à savoir la publicité digitale à la performance.

- Activité en matière de recherche et de développement.

La Société effectue des dépenses innovantes pouvant générer un crédit d'impôt innovation. Au 31 décembre 2016, la créance cumulée envers l'Etat s'élevait à 80.000 euros contre aucune au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations.

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos comptes des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

PROFILES PARTNER :

Notre Société a détenu pendant l'exercice 2017 une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société PROFILES PARTNER. Cette participation a été cédée en janvier 2018 pour des raisons stratégiques ; son métier étant lié à l'activité Edition que la Société a décidé d'arrêter pour se concentrer sur le métier de la publicité.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2017 un chiffre d'affaires de 875.483 euros contre 1.023.416 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en profit pour 32.035 euros contre une perte de (48.453) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres s'élèvent à 353.084 euros pour un capital social de 350.000 euros.

IT NEWS INFO :

Notre Société a détenu au long de l'exercice 2017 une participation de 75 % en pleine propriété dans le capital de la société IT NEWS INFO. Cette participation a été cédée en mars 2018 pour des raisons stratégiques ; son métier étant lié à l'activité Edition que la Société a décidé d'arrêter pour se concentrer sur le métier de la publicité.

IT NEWS INFO édite des sites spécialisés sur l'actualité informatique professionnelle, et organise des conférences nationales et en région sous le nom de www.it-tour.fr/
Elle édite les sites : www.lemondeinformatique.fr, www.reseaux-telecoms.net, www.distributique.com, www.cio-online.com dont elle vend les audiences à de nombreux annonceurs.

Le chiffre d'affaires est généré par de la publicité diffusée sur les sites et par les conférences.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2017 un chiffre d'affaires de 2.462.982 euros contre 2.520.306 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte à hauteur de (2.410.755) euros contre un profit de 311.124 euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres s'élèvent à 815.000 euros pour un capital social de 5.000.000 €.

KEEP TRAFFIC

Notre Société détient une participation de 100% du capital de cette société.

Cette société édite des services B to C dans le domaine du dating.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2017 un chiffre d'affaires de 261.789 euros contre 4.188.100 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte pour (62.480) euros contre un profit de 1.206.022 euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres sont positifs pour 199.274 euros pour un capital social de 201.863 euros.

Nb : le taux de conversion est celui de la date de clôture.

ADTHINK MEDIA CORP.

Notre Société détient une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société ADTHINK MEDIA CORP.

Cette société a pour rôle la commercialisation des services du groupe en Amérique du Nord et du Sud.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2017 un chiffre d'affaires de 1.716.377 euros ⁽¹⁾, contre 2.073.065 euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte pour (217.473) euros ⁽²⁾ contre un profit de 35.789 euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres sont négatifs pour un montant de (498) K euros pour un capital social de 75.950 euros.

⁽¹⁾ *Le taux de conversion retenu est le taux moyen annuel.*

⁽²⁾ *Le taux de conversion retenu est celui de la date de clôture.*

ADTHINK.COM

Notre Société détient une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société ADTHINK.COM.

Cette société de droit suisse a pour rôle la commercialisation de divers services : ventes de data (BIG), agence de performance marketing, plateforme d'affiliation (<http://cpa.adthink.com>).

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2017 un chiffre d'affaires de 9.351.997 euros contre un chiffre d'affaires de 5.757.569 euros ⁽¹⁾ au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en profit pour 70.023 euros ⁽¹⁾ contre un profit de 18.817 euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres euros sont positifs pour un montant de 172.720 euros pour un capital social de 85.459 euros.

⁽¹⁾ *Le taux de conversion retenu est celui de la date de clôture.*

DIGIPLAY S.A.

Notre Société détient une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société DIGIPLAY.

Cette société de droit suisse est une holding qui détenait une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société ORCHIDIA MARKETING. Cette dernière a été cédée le 30 juin 2017.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2017 un chiffre d'affaires de 457.179 euros ⁽¹⁾, contre 473.466 euros ⁽¹⁾ au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en profit pour 4.417.722 euros ⁽¹⁾ contre une perte de (6.901) euros ⁽¹⁾ au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres s'élèvent à 4.496.859 euros pour un capital social de 85.459 euros.

⁽¹⁾ *Le taux de conversion retenu est celui de la date de clôture.*

- Sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2017, notre Société détenait ainsi la totalité du capital des sociétés, KEEP TRAFFIC, PROFILES PARTNER, ADTHINK MEDIA CORP, DIGIPLAY SA, ADTHINK.COM, et 75% du capital de la société IT NEWS INFO.

- Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés

Le Groupe n'a acquis aucune participation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présenterons ensuite le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettrons à votre approbation.

RESULTATS SOCIAUX - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats sociaux.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels sociaux que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et qui vous sont explicitées dans l'annexe aux comptes.

Nous vous présentons ci-après les principaux chiffres de l'exercice faisant apparaître malgré un retrait du chiffre d'affaires un retour à la profitabilité de la Société, compte tenu notamment des mesures de restructuration entreprises. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 8.855.394 euros contre 9.277.901 euros pour l'exercice précédent.

La répartition du CA en € social France/Export est la suivante :

Chiffre d'affaires en €	31 décembre 2016	31 décembre 2017
France	5.143.284	5.211.615
Export	4.134.617	3.643.779
Chiffre d'affaires total	9.277.901	8.855.394

Le chiffre d'affaires est constitué :

- d'activités d'agence marketing à la performance qui facture l'ensemble des différents services publicitaires aux annonceurs et acteurs intermédiaires nationaux et internationaux. Cela regroupe les services suivants : Trading Desk (achats publicitaires programmatiques), Display Network (réseau publicitaire), Customer Acquisition (génération de leads), Data Activation (email marketing ciblé), MailKitchen (routage de mails),
- de prestations de services aux filiales du Groupe ou en externe (infogérance),
- d'activités d'éditions résiduelles (LudoKado).

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à 4.613.117 euros contre 5.727.636 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'est élevé à 205.938 euros contre 198.498 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 2.278.199 euros contre 2.356.260 euros pour l'exercice précédent, étant souligné que l'effectif salarié moyen s'est élevé à 49 contre 53 au titre de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 967.943 euros contre 991.672 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des amortissements et provisions s'est élevé à 636.945 euros contre 713.292 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'est élevé à 127.509 euros contre 151.760 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 8.829.651 euros contre 10.139.118 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice en profit pour 91.909 euros contre une perte de (531.465) euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier en perte pour (360.375) euros, contre un profit de 1.109.856 euros pour l'exercice précédent, il s'établit en perte à (268.465) euros, contre un profit de 578.390 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel en perte pour (3.100.023) euros contre un profit de 217.101 euros au titre de l'exercice précédent, et
- d'un impôt sur les sociétés nul, contre un impôt sur les sociétés négatif (80.000) euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par une perte de (3.368.487,92) euros contre un profit de 875.491,18 euros au titre de l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (3.368.487,92) euros, que nous vous proposons d'affecter au poste « Report à nouveau ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons l'absence de dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 53.347 €.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous invitons à vous référer au rapport spécial du Commissaire aux comptes.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Mandats des Commissaires aux Comptes.

Nous vous rappelons la situation de nos Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire :

La société AXENS AUDIT SAS, nommée par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2012 dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Christophe PERRIER, nommé par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2012 dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

Leurs mandats venant à échéance à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2017, nous vous invitons à bien vouloir approuver le renouvellement du Commissaire aux comptes titulaire la société AXENS AUDIT SAS pour une nouvelle période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, la société AXENS AUDIT SAS étant pluripersonnelle il n'est désormais plus nécessaire de lui désigner un suppléant et par conséquent nous vous demanderons de prendre acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur PERRIER sans renouvellement ni nomination d'un nouveau suppléant.

Les honoraires du Commissaire aux comptes (hors frais) sont rappelés dans le tableau à cet effet en annexe au présent rapport.

Actionnariat et Modifications du capital social - Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017 (article L 233-13 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce ainsi qu'à celles de l'article 9.2 des statuts, et compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant individuellement, directement ou indirectement, au 31 décembre 2017, plus de 3%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi qu'une décomposition entre les actions au nominatif et les actions au porteur.

Ainsi au 31 décembre 2017, le capital social s'élevait à 1.839.150 euros, composé de 6.130.500 actions d'une valeur nominale de 0,30 € et le nombre des droits de vote s'élevait à 8.227.045, après exclusion des droits de vote des actions auto-détenues, répartis de la façon suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
LEROMYS CAPITAL / S. MOREL (au nominatif)	1 095 999	17,88%	1 891 998	23,00%
ALV PARTICIPATIONS / B. GROS	1 256 790	20,50%	2 452 291	29,81%
HELEA FINANCIERE	133 665	2,18%	267 330	3,25%
Actions auto-détenues par ADTHINK MEDIA	92 814	1,51%		0,00%
Salariés via un plan d'actions gratuites	53.400	0,87%	106.800	1,30%
Divers au nominatif	11 903	0,20%	22 704	0,27%
Total Nominatif	2 644 571	43,14%	4 741 123	57,63%
Total au porteur	3 485 929⁽¹⁾	56,86%	3 485 929	42,37%
TOTAL GENERAL	6 130 500	100,00%	8 227 045	100,00%

(1) dont S. MOREL : 230.750 actions et qui détient au global 21,64% des actions et 25,80% des droits de vote de la Société

NB : nombre théorique de droits de vote (y compris actions auto-détenues) * :

* en application de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

✓ Evolution du capital au cours de l'exercice 2017

Au cours de l'exercice, aucune action n'a été créée.

- Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : 6.130.500
- Nombre d'actions nouvelles émises pendant l'exercice : 0
- Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : 6.130.500

✓ Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 12 des statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2017 sont visées ci-dessus.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte de la proportion du capital que représentent, au dernier jour de l'exercice 2017, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise, et/ou directement.

Au 31 décembre 2017, il n'existe pas d'actions composant le capital social de la Société qui soient détenues par ses salariés ou des salariés des autres sociétés du Groupe dont la Société fait partie, faisant l'objet d'une gestion collective où dont lesdits salariés n'auraient pas la libre disposition.

Enfin nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte réunie le 30 juin 2016 a rejeté la résolution relative à l'augmentation de capital réservée au personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS SOUS OPTIONS ET OBLIGATIONS DE CONSERVATION DES ACTIONS POUR LES DIRIGEANTS BENEFICIAIRES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION/ D'ACHAT D'ACTIONS

Nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions sous options réservées au personnel salarié de la Société n'a été ouverte au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017 il n'existe plus de plan d'option de souscription ou d'achat d'actions au sein de la Société.

OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

Il n'existe aucun plan en la matière.

OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS DE BSPCE

L'assemblée générale mixte réunie le 21 mai 2014 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission réservée et à l'attribution, en une ou plusieurs fois et à son choix, à titre gratuit, d'un nombre maximum de quatre cent cinquante mille (450.000) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit de membres du personnel salarié et/ou des dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire pour chaque bon à une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,30 euro.

Votre Conseil d'administration lors de sa séance du 31 octobre 2014 a émis 350.000 BSPCE conformément à l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2014.

Votre Conseil d'administration lors de sa séance du 3 novembre 2015 a émis 100.000 BSPCE (BSPCE-3), conformément à l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2014.

La délégation conférée par l'assemblée générale a donc été intégralement utilisée par votre Conseil d'administration.

Compte tenu du départ de certains salariés, le nombre de BSPCE en cours est de 366.000.

ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

- Informations relatives à l’achat par la Société de ses propres actions

Un nouveau contrat de liquidité a été conclu à compter du 2 janvier 2014 avec la société AUREL BGC pour une durée de 12 mois. ADTHINK MEDIA avait affecté 20.000 titres et 50.000 € au compte de liquidité. Ce contrat n’a pas été renouvelé depuis 2015.

Au cours de l’exercice 2017, ADTHINK MEDIA a procédé à des opérations d’achats à hauteur de 993 de ses actions. Elle n’a pas procédé à des opérations de ventes.

Au total, au 31 décembre 2017, la Société détenait 92.814 actions propres pour un prix de revient total de 374.404,23 €.

- Reconduction du programme de rachat d’actions

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 a instauré un régime de rachat d’actions propres pour les sociétés dont les actions sont admises sur un marché ”organisé” et a ainsi permis aux sociétés dont les titres sont admises aux négociations sur Alternext de NYSE Euronext Paris de mettre en place un programme de rachat de leurs propres actions.

L’assemblée générale réunie le 29 juin 2017 a conféré à votre Conseil d’Administration le pouvoir d’acquérir des actions propres dans la limite 300.000 actions (en ce compris les actions auto-détenues par la Société) pour une durée de 18 mois venant à expiration le 29 décembre 2018.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d’ores et déjà d’une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non-utilisée.

Dès lors, conformément aux dispositions de l’article L 225-209-1 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l’autorisation de conférer à votre Conseil d’Administration le pouvoir d’acquérir des actions propres dans la limite 300.000 actions (en ce compris les actions auto-détenues par la Société).

La présente autorisation viserait les objectifs suivants, à savoir :

— de favoriser la liquidité du marché de l’action par l’intermédiaire d’un prestataire de services d’investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d’un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l’Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d’actions pris en compte pour le calcul de la limite de 300.000 actions susvisée correspond au nombre d’actions achetées, déduction faite du nombre d’actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;

— d’attribuer, le cas échéant, des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l’expansion de l’entreprise, de plans d’actionnariat salarié ou de plans d’épargne entreprise, du régime des options d’achat d’actions, ou par voies d’attributions gratuites d’actions ;

— de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l’Autorité des marchés financiers.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société. Toutefois, le prix maximum d'acquisition par action ne pourra excéder 10 € hors frais et commissions, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 10 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 3.000.000 € sur la base de 300.000 actions, compte non tenu des 92.814 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date.

Le prix et le maximum du nombre d'actions de la Société objet du présent programme de rachat d'actions propres pourront être ajustés par le Conseil d'administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale et remplacerait l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 30 juin 2016.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L 225 37 du Code de commerce nous vous présentons dans la présente section les informations relatives au gouvernement d'entreprise.

- INFORMATIONS RELATIVES AU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que la Société ADTHINK MEDIA SA a adopté la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. Sylvain MOREL, Administrateur et Président du Conseil d'Administration ;
- M. Bertrand GROS, Administrateur et Directeur Général ;
- Mme Nathalie FAYOLLE, Administrateur ;
- Mme Charlotte VEDEL, Administrateur.

Mesdames FAYOLLE et VEDEL ont été nommées administrateurs par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2016 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

MM GROS et MOREL ont été nommés administrateurs par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2017 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 juin 2017, a décidé de nommer Monsieur Sylvain MOREL en qualité de Président du Conseil d'administration et Monsieur Bertrand GROS en qualité de Directeur Général, dissociant les fonctions de direction générale de la Société et de présidence de son Conseil d'administration.

Ensuite, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de cet exercice, établie sur la base des informations communiquées par chaque intéressé.

- Liste des mandats et fonctions des Mandataires Sociaux au 31 décembre 2017

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au 31 décembre 2017 :

- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Sylvain MOREL :
 - Président du Conseil d'Administration d'ADTHINK MEDIA SA,
 - CEO de la société ADTHINK MEDIA CORP.,
 - Directeur Général de la société IT NEWS INFO SAS,
 - Gérant de la société civile LEROMYS,
 - Cogérant de la société civile MAI 2007,
 - Vice-Président de la société ADTHINK.COM SA,
 - Président de la société DIGIPLAY SA,
 - Président de REBRAIN INC

- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Bertrand GROS :
 - Directeur Général d'ADTHINK MEDIA SA,
 - Président de la société IT NEWS INFO SAS,
 - Gérant de la société civile ALV IMMOBILIER,
 - Gérant de la société civile ALV PARTICIPATIONS,
 - Cogérant de la société civile MAI 2007,
 - Président de la société ADTHINK.COM SA,
 - Vice-Président de la société DIGIPLAY SA,

- Liste des mandats et fonctions de Madame Nathalie FAYOLLE :
 - Administrateur d'ADTHINK MEDIA

- Liste des mandats et fonctions de Madame Charlotte VEDEL :
 - Gérante de la SARL QUANT RESEARCH FINANCE
 - Gérante de la SCI IMMOCEALYS
 - Administrateur d'ADTHINK MEDIA

- OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

En application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous avisons qu'au cours de l'exercice écoulé les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, n'ont notifié à la Société aucune opération sur titres, hormis celle-ci-dessous :

Bertrand GROS et liés :

Nombre de titres	Nature de l'opération	Montant Total
34.720	Cessions	94.185 €

- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous prendrez connaissance du rapport du Commissaire aux comptes en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il n'a été conclu au cours de l'exercice 2017, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des

droits de vote supérieure à 10 % de ADTHINK MEDIA et, d'autre part, une autre société dont ADTHINK MEDIA possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, aucune convention qui ne serait pas courantes ou conclues à des conditions anormales.

- **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL**

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales du 21 mai 2014, du 30 juin 2016 et du 29 juin 2017 ont conféré à votre Conseil d'Administration un certain nombre de délégations pour une durée de 18 à 38 mois selon les cas. Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2017 ou ayant pris fin au cours de l'exercice 2017 accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce. Nous incluons également les éventuelles autorisations conférées en matière de rachat d'actions.

Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de nommer Monsieur Arnaud Lacroix comme nouvel administrateur pour une durée de six exercices.

Arnaud Lacroix, diplômé de l'EM Lyon 2004, a participé au développement de Pelham Media Ltd., groupe d'agences de communication éditoriale et digitale racheté en 2016 par le Groupe Les Echos - Le Parisien, et dont il fut Associé pendant 10 ans. Il occupe actuellement une fonction de direction au sein de la Société.

MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE ET MISE A JOUR DES STATUTS

Nous vous proposons de statuer sous la forme extraordinaire sur le projet de modification de la dénomination sociale des statuts afin de supprimer le terme « media ». La nouvelle dénomination sociale serait donc « Adthink » et plus en ligne avec notre recentrage stratégique. Corrélativement il conviendrait de modifier les statuts.

Nous estimons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu'il vous conviendra de nous demander.

Le Conseil d'Administration

ADTHINK MEDIA
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

Tableau des cinq derniers exercices

SA ADTHINK MEDIA

Exercice clos le 31/12/2017

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 839 150	1 839 150	1 839 150	1 839 150	1 839 150
Nombre d'actions ordinaires	6 130 500	6 130 500	6 130 500	6 130 500	6 130 500
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	2 336 829	1 882 447	11 684 787	9 277 901	8 855 394
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	988 388	-1 050 060	-72 094	826 134	-1 841 098
Impôts sur les bénéfices	-243 903	-192 112	-297 232	-80 000	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	702 515	-2 106 107	-6 299 101	875 491	-3 368 488
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,20	-0,14	0,04	0,15	-0,30
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	0,11	-0,34	-1,03	0,14	-0,55
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	29	36	72	53	53
Montant de la masse salariale	1 383 188	1 493 495	2 974 229	2 356 260	2 278 199
Montant des sommes versées en avantages sociaux	620 678	658 794	1 340 087	991 672	967 943

ADTHINK MEDIA
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration et utilisations.

Objet	Assemblée	Durée	Plafond	Utilisation faite en cours d'exercice
Rachat d'actions de la Société	30.06.2016 6 ^{ème} résolution Puis 29.06.2017 5 ^{ème} résolution	18 mois	300.000 actions (incluant celles auto-détenues)	92.814 actions auto-détenues au 31/12/2017. Cessions : 0 actions Achats : 993 actions
Autorisation d'attribuer et d'émettre des BSPCE	21 mai 2014 7 ^{ème} résolution	18 mois	450.000 BSPCE	Attribués en 2014 : - 200.000 BSPCE-1 - 150.000 BSPCE-2 Attribués en 2015 : - 100.000 BSPCE-3 Autorisation totalement utilisée Dont 366.000 en cours.
Autorisation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre à des investisseurs qualifiés (L 411-2 II du CMF)	30 juin 2016 11 ^{ème} résolution	26 mois	- Montant nominal maximal des augmentations de capital : 20% du capital social, par période de 12 mois ⁽¹⁾ - montant nominal maximal des titres de créances : 5.000.000 €	Aucune utilisation en 2016 ni en 2018
Autorisation pour attribuer des actions gratuites	30 juin 2016 12 ^{ème} résolution	38 mois	150.000 actions	Aucune utilisation en 2016 ni en 2017

(1) Le capital social au 31 décembre 2017 s'élevait à 1.839.150 euros.

ADTHINK MEDIA
Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros
Siège social : 79, rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
437 733 769 RCS LYON

Honoraires des contrôleurs légaux
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société est :

La société AXENS AUDIT SAS
17, rue de la Presse, 42000 Saint-Etienne

Montant H.T. en €	31/12/2016	31/12/2017
Audit		
-Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :		
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. :	32.600 €	32.600 €
- Emetteur		
- Filiales intégrées		
Sous-total	32.600 €	32.600 €
Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées :		
- Juridique, fiscal, social		
- Technologie de l'information		
- Audit interne		
- Autres		
Sous-total		
TOTAL GENERAL	32.600 €	32.600 €